

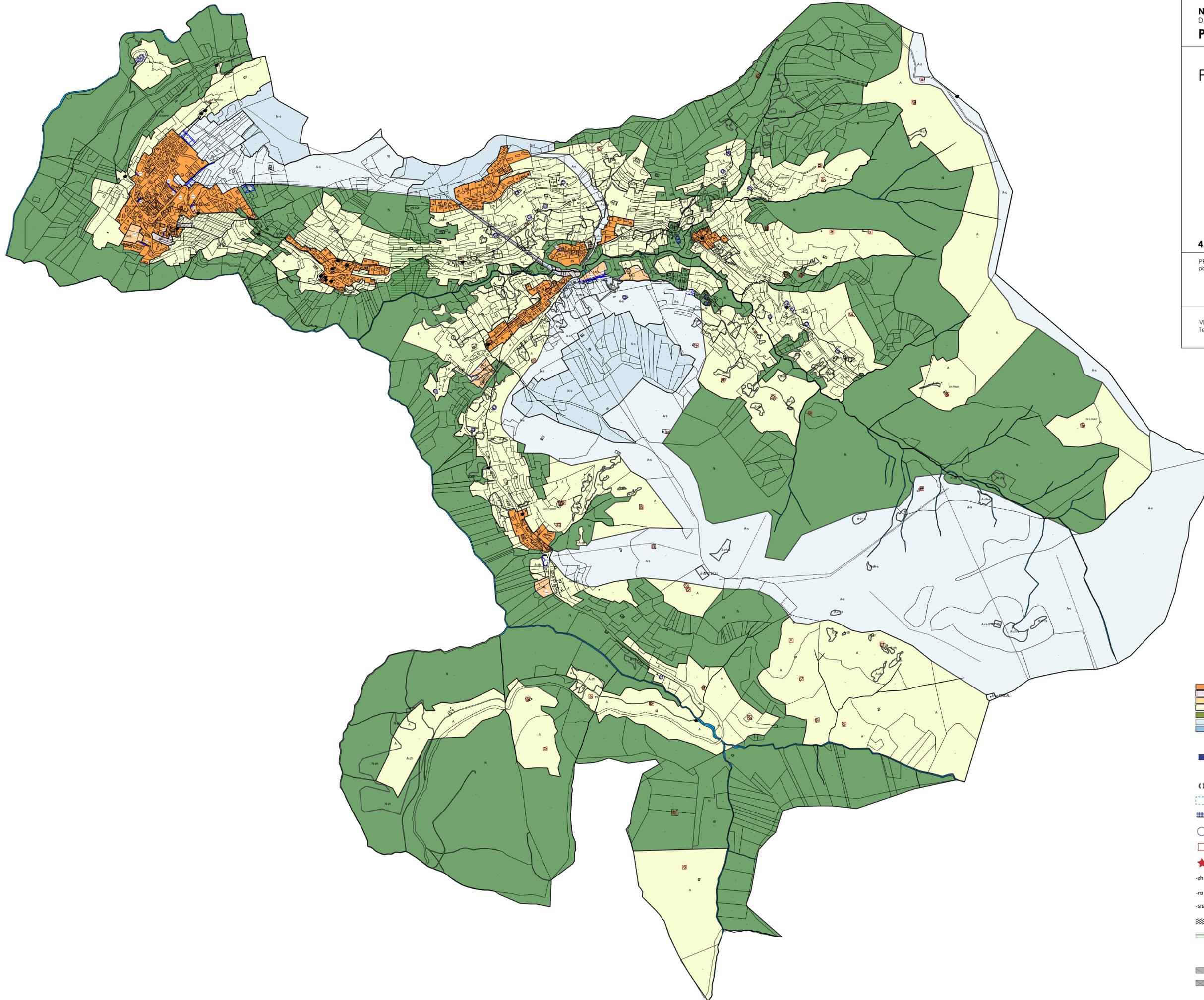
Échelle 1/ 7.500°

4.1.1 - ENSEMBLE DE LA COMMUNE

PROJET ARRÊTÉ
 par délibération du Conseil Municipal du :
 05 février 2020

PROJET APPROUVÉ
 par délibération du Conseil Municipal du :

Vincent BIAYS - urbaniste - 73000 Chambéry
 Tel : 06.80.01.82.51



Liste des emplacements réservés		
N° ER	Destination	Bénéficiaire
1	Création d'un parking pour le domaine skiable	Commune
2	Elargissement d'un chemin	Commune
3	Aménagement du départ des remontées mécaniques	Commune
4	Création d'un parking	Commune
5	Aménagement d'un chemin piéton	Commune
6	Régularisation de voirie	Commune
7	Aménagement d'un chemin piéton	Commune
8	Régularisation de voirie	Commune
9	Création d'un parking	Commune
10	Création d'un garage pour les demeures	Commune
11	Création d'un parking pour le domaine skiable	Commune
12	Création d'un parking pour le domaine skiable	Commune
13	Création d'un parking pour le domaine skiable	Commune
14	Création d'un accès agricole	Commune
15	Création d'un réservoir d'eau potable	Commune

Légende :

- U : Zone urbaine
- Uep : zone urbaine destinée aux équipements publics
- TAU : Zone à urbaniser
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- A-s : Zone agricole destinée à la pratique du ski
- N-s : zone naturelle destinée à la pratique du ski

Éléments informels du PLU
 Permis de construire accordé ne figurant pas encore sur le cadastre

- Règlements particuliers**
- Élément bâti patrimonial
 - Secteur couvert par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Emplacement réservé (ER)
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 - Bâtiment d'estive
 - Bâtiment d'élevage
 - Zone humide
 - Restaurant d'altitude
 - STECAL Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées
 - Périmètre de protection des captages d'eau potable
 - Corridor écologique

Prise en compte des risques naturels

- Secteur inconstructible du PIZ.
- Secteur constructible sous conditions du PIZ.